

Interpellation

« Pourquoi La nouvelle Municipalité ne respecte pas les précédentes décisions du Conseil communal ? »

Dans le dernier Prill'héraut de sept-octobre, nous pouvons lire, dans le message intitulé
« De nouveaux défis pour nous, les nouvelle et nouveau à la municipalité »
...la Commune, organisation politique la plus proches des citoyennes et citoyens... »

Or, le 10 mai 2021, le Conseil communal de Prilly, au travers du préavis no 5-2021, approuvait une somme de frs 379'833,70 pour la réfection de la partie prillérane de l'avenue de la Confrérie-Huttins, canalisations, éclairage public + tapis routier. Il fut rajouté et voté par le législatif aux conclusions du préavis la création d'une piste cyclable sur la partie montante de la chaussée. Ajout pertinent puisque la largeur de la chaussée le permet facilement sans mettre en danger les cyclistes.

Les travaux terminés, marquage routier effectué en ce qui concerne la zone bleue de parage à la descente + les passages piétons, et dans l'attente du marquage de la piste cyclable, les riverains et conducteurs furent des plus stupéfaits, voire plus, de constater qu'en plus de la future création de la piste cyclable, la nouvelle Municipalité a décidé, sans autorisation et vote du Conseil communal, de supprimer pas moins de 11 places de parcs fort utilisées par les habitants que ce soit pour leur véhicules privés en zone macaron ou pour permettre à leur visites de trouver de quoi parquer en zone bleue. De plus, il paraîtrait qu'à la place des 11 places de stationnement, d'imposantes terrasses en bois vont être créées pour accueillir quelques bancs pour de rares piétons, infrastructure également non-présente dans le préavis voté. A l'évidence, la Municipalité ne respecte pas les décisions de l'ancienne Municipalité et de notre Conseil communal et dépense un argent non-octroyé.

L'interpellatrice souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Alors que l'imposante largeur de la chaussée permet sans difficulté et sans risque de créer la piste cyclable souhaitée, comment la Municipalité justifie-t-elle la suppression de ces 11 places de stationnement ?
2. A-t-elle pris la peine de consulter la population riveraine ?
3. A-t-elle consulté le délégué vélo de l'Ouest lausannois comme les autres communes le font ?
4. Comment va-t-elle financer les terrasses en bois et les bancs puisque le préavis voté ne les prévoyait pas ? Combien cet ajout non prévu et inutile à cet endroit coûtera-t-il aux finances communales ?
5. De manière générale, doit-on comprendre que sur l'idée du « moins de voitures à Prilly », la nouvelle Municipalité va entreprendre de diminuer drastiquement, systématiquement et sans raison les nombre de places de stationnement dans notre ville ? Est-elle consciente que bon nombre d'habitants paient un macaron annuel conséquent (frs 360.-) avec en contre-partie la possibilité de pouvoir parquer (sans en avoir l'assurance) leur véhicule sur le territoire prillérane ? En regard de ce macaron, comment va-t-elle justifier ces pertes de possibilités de stationnement vis-à-vis des détenteurs de cette autorisation ?

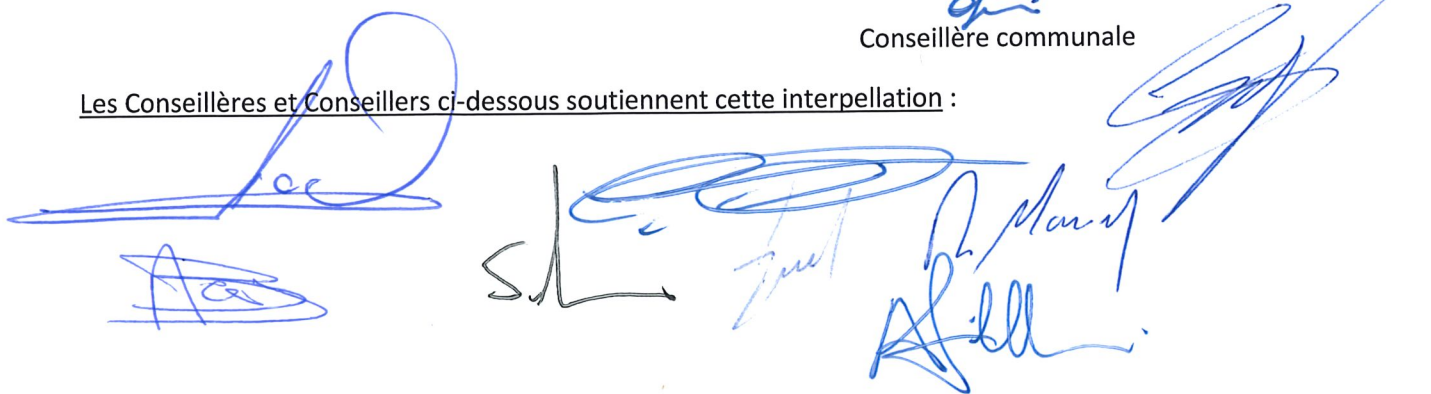
Je remercie par avance la Municipalité de ses futures réponses à ces questions.

Déposée et lue le 27 septembre 2021

Olivera Gironi

Conseillère communale

Les Conseillères et Conseillers ci-dessous soutiennent cette interpellation :



Several blue ink signatures are visible below the text, representing the council members who support the interpellation. The signatures are stylized and vary in length and complexity.